

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur www.serce.fr,
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

ZOOM

> La stratégie des groupes pétroliers européens : de plus en plus orientée "électricité"

Après Total et BP, **Shell** vient d'annoncer son intention de se lancer dans les "nouvelles énergies". Le groupe prévoit d'investir 2 Mds \$ (1,76 Md€) par an pour changer de modèle et devenir "au cours des années 2030, le plus important producteur d'électricité au monde". Si Shell a décidé de décarboner son activité c'est principalement à cause des pressions exercées par les actionnaires qui redoutent la généralisation des carburants alternatifs (électricité, agro-carburants, hydrogène) et le comportement de consommateurs de plus en plus enclins à privilégier les énergies vertes. Après avoir mis la main sur **First Energie**, fournisseur britannique d'électricité, il vient d'acheter **NewMotion**, exploitant de bornes de recharge et **Sonnen**, producteur de systèmes de stockage d'électricité.

Total quant à lui prévoit de réaliser **le tiers de son activité dans les nouvelles énergies à l'horizon 2040**. Il investit également dans l'éolien offshore et les centrales photovoltaïques. Le groupe français a multiplié les acquisitions dans le domaine de la **production électrique (Direct Energie)**, des **énergies renouvelables (Lampiris et Quadran)** et du **stockage (Saft)**.

Le danois Dong, initialement producteur de charbon et de pétrole, s'est reconverti dès 2002 dans l'électricité et la production éolienne offshore. Rebaptisé **Ørsted**, il fournit 50 % de l'électricité danoise, un tiers de la chaleur et détient 16 % de la capacité éolienne maritime mondiale. Ses investissements dans l'éolien marin devraient s'élever à 27 Mds€ d'ici à 2025.

Au Royaume Uni, **BP** mute également lentement ses activités. Depuis 2017, il multiplie les acquisitions : **Pure Planet**, un fournisseur d'électricité verte, **Chargemaster** exploitant de bornes de recharge de véhicules électriques et **StoreDo**, un producteur israélien de systèmes de recharge.

Outre Atlantique, l'analyse européenne n'ébranle pas la stratégie des majors du secteur. **ExxonMobil** et **Chevron** restent ancrés sur la production d'hydrocarbures. ExxonMobil prévoit d'augmenter ses revenus annuels de 140 % / an entre 2017 et 2025. Chevron lui pense accroître sa production de pétrole brut de 53 % d'ici 2023.

> www.journaldelenvironnement.net - 13/03/19

> ÉCONOMIE

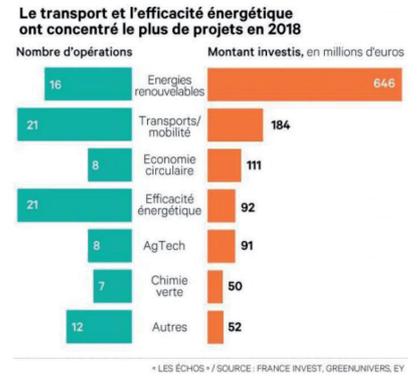
Pour la première fois depuis 2013, **la France devrait enregistrer en 2019 une meilleure croissance, à 1,3 % que la zone Euro (1 %)**. D'après les prévisions de l'OCDE, l'activité Outre Rhin ne progresserait quant à elle que de 0,7 %. Si la France s'en sort mieux que la moyenne, c'est parce qu'elle "est moins sensible que d'autres pays aux évolutions du commerce international", son économie étant beaucoup moins tournée vers l'extérieur que ne l'est celle de l'Allemagne. D'après la Banque Centrale Européenne (BCE), la demande extérieure adressée à la zone euro ne progresserait que de 2,2 %, alors qu'elle tablait sur une hausse de 3,1 % en décembre dernier. **Une étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE)**, parue fin janvier estime que l'absence de hausse importante de prélèvements en 2019 et les mesures budgétaires issues notamment de la crise des "gilets jaunes" devraient avoir **un impact positif de 0,5 % sur le PIB de l'hexagone**.

> [Les Echos](#) - 11/03/19

L'endettement des entreprises françaises ne cesse d'augmenter depuis la crise de 2008, contrairement à celui de leurs consœurs européennes, observe **S&P Global Ratings** dans une récente étude. **Mi-2018, cette dette dépassait 4 000 Mds€,** soit près de 175% du PIB français. A ce stade, l'agence de notation ne considère pas cela comme alarmant, au regard des stratégies d'investissement mondiales des entreprises françaises. Parmi les 20 entreprises les plus endettées en 2017, **EDF se situe au premier rang à 63 Mds€ en 2017** (28 Mds € en 2007), suivi par **SNCF Réseau endetté de 55 Mds€** (28 Mds€ en 2007). Si pour l'instant les risques sont réduits en raison de taux d'intérêts très bas, la remontée des taux pourrait mettre à mal l'économie.

> [Les Echos](#) - 14/03/19

Depuis 7 ans, le **baromètre France Invest** permet d'apprécier les levées de fonds réalisées en France par les start up du secteur de l'environnement. **En 2018, les investissements dans les cleantech** ont atteint un sommet, tant en nombre (93) qu'en valeur pour s'élever à 1,2Md€. D'après **Sophie Parturle Guesnerot, Présidente de France Invest** "on sent une vraie prise de conscience à tous les niveaux sur la nécessité de développer des produits et des services qui répondent au défi climatique". A lui seul, **le marché des énergies renouvelables** absorbe la moitié des investissements de l'éco-industrie (620 M€). Phénomène nouveau : la perception des collectivités locales vis à vis des cleantech évolue. Elles les envisagent désormais comme des relais de croissance pour leurs territoires et commencent à participer aux discussions préliminaires aux levées de fonds. Dans la capitale, le Fonds vert créé en 2017 par la Ville de Paris a ainsi été récemment doté de 100 M€ (200 M€ à terme) afin d'investir dans des entreprises innovantes de la croissance verte.



> [Les Echos - 10/03/19](#)

En matière de fiscalité écologique, l'**Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)** a publié une note où il dresse 4 priorités. Elles consistent à renforcer les capacités de changement en finançant la transition écologique tout en préservant le budget des ménages à qui serait versée une prime de transition énergétique annuelle. Il propose de reverser la moitié de la recette de la **"taxe carbone"** (soit 4,6 Mds€ en 2018) aux ménages, soit en ciblant les 30 % des plus modestes, soit en fonction du revenu. L'iddri prône également l'**instauration d'un "prix minimum du CO₂" pour les industries soumises au marché européen du carbone**, y compris pour celles qui en ont été exemptées afin de préserver leur compétitivité sur le marché international. Enfin il estime nécessaire de **donner des perspectives claires d'évolution aux différents secteurs d'activité** pour atteindre la neutralité carbone. Pour l'**économiste Jean Pisani-Ferry**, il faut "rendre le produit de la taxe carbone directement et intégralement aux contribuables". Il appelle à revoir le dispositif « d'ici la fin du quinquennat ». Concernant le **projet de création d'une banque européenne pour le climat**, évoqué par Emmanuel Macron, il estime qu'elle existe déjà à travers la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)**, dont "la composante climat doit devenir centrale".

▶ Télécharger la [note de l'IDDRI](#) (source : [www.iddri.org](#) rubrique "Publications & Evénements")

> [AEF - 13/03/19 - Enerpresse - Contexte 14/03/19](#)

> SOCIAL

Les modes de formation se diversifient avec le développement de nouvelles solutions basées sur l'utilisation du numérique, sans que l'on sache très bien discerner leurs spécificités. **Un MOOC (Massive Online Open Courses)** consiste en des cours ouverts à tous, gratuitement, dans un domaine particulier. Échelonnés en plusieurs sessions, ils nécessitent d'être assidu aux sessions programmées régulièrement, parfois sur plusieurs saisons. **Un SPOC (Small Private Online Courses)** repose sur un accompagnement personnalisé. Un petit groupe fermé suit la formation qui se déroule en direct, à horaires fixes. Le SPOC privilégie les échanges directs avec le formateur et les autres membres du groupe dans le cadre des cours et de la mise en pratique en utilisant les outils numériques (forums, chat, visioconférences). Souvent payant, ce mode de formation est reconnu dans le cadre professionnel. Le principe de **"classe inversée"** tend également à se diffuser avec un contenu théorique fourni préalablement à la personne souhaitant se former pour qu'elle se l'approprie à son rythme. Une formation en présentiel permet ensuite de vérifier les connaissances par des exercices pratiques et de résoudre collectivement les difficultés. **Le COOC (Corporate Open Online Courses)** est une variante des MOOC, proposée par les industriels. Il s'agit de tutoriels à destination des clients. Sous la forme de vidéos, **des "webinars" ou "web conférences"** des intervenants peuvent également partager leurs connaissances.

> [www.batiactu.com - 01/03/19](#)

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Initialement prévue le 11 mars, la présentation du **projet de loi sur l'Énergie et le Climat** en Conseil des ministres a été reportée. A la demande du **Président de la République, Emmanuel Macron**, une nouvelle version du texte "remusclée" sera proposée le 20 mars prochain. L'objectif de réduction de 17 % de la consommation finale d'énergie en 2030 par rapport à 2012, serait révisé à la hausse et porté à 20 %. Cela implique également de revoir l'objectif de 14 % en 2028 fixé dans le projet de **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**. Le texte devrait également fixer plus précisément son objectif de "neutralité carbone d'ici à 2050". Le gouvernement prévoit toujours de présenter le projet de loi au Parlement d'ici le mois de juin.

> [Les Echos - 11/03/19 - Enerpresse - 12/03/19](#)

La Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a adopté 240 amendements au projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Le texte a été jugé lacunaire en ce qui concerne la programmation des infrastructures et la question de leur financement. La Commission a insisté sur la nécessité de "prévoir des ressources crédibles, pérennes et transparentes", en sanctuarisant le budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (ATITF). Elle propose notamment de flécher la hausse de la TICPE de 4 centimes pour les poids lourds (2 centimes pour les véhicules légers) vers le financement des infrastructures, ce qui assurerait 1,2 Md€ de ressources chaque année à l'ATITF, en s'affranchissant des recettes hypothétiques du produit des amendes radars. La Commission a également amendé le texte pour attribuer aux collectivités les moyens financiers d'assurer leur nouvelle compétence mobilité. Considérant qu'un quart des prélèvements du secteur des transports génère des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), les sénateurs estiment légitimes d'affecter une même part des CEE au développement de la mobilité propre. Le texte doit désormais être débattu en séance publique par l'ensemble des sénateurs à partir du 19 mars.

> www.lagazettedescommunes.com - www.banquedesterritoires.fr - 7/03/19

D'après la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le coût de production de l'électricité produite par des centrales solaires est compétitif. Son analyse repose sur l'ensemble des coûts d'investissement et d'exploitation pour les projets déposés au cours des appels d'offres de 2017 et 2018. L'investissement représente 80 % du coût de production. Au cours des trois dernières années, les prix ont chuté de 32 %. Désormais les coûts de production varient entre 62 et 99 € / MWh. Ils atteignent même 48 € / MWh dans les grandes fermes solaires. En Allemagne, les coûts de production se situent entre 40 et 70 €/MWh. La CRE se déclare donc favorable à l'émergence de projets de puissance supérieure à 30 MWc, ce qui permettrait de resserrer encore un peu plus les prix et de lancer certains projets sans qu'ils aient besoin de faire appel aux mécanismes de soutien public. Pour contrer la baisse de participation aux appels d'offres (seulement 112 MWc alloués contre 300 MWc proposés par l'Etat), la CRE envisage de porter la limite de puissance des projets à 100 MWc. Elle prévoit également de revoir les critères environnementaux.

► Télécharger le [Rapport de la CRE](#) (source : www.cre.fr/Documents/Publications)

> [Le Journal du Photovoltaïque - 7/03/19 - Enerpresse - 8/03/19](#)

Le groupe Carrefour annonce le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de 36 hypermarchés. "L'électricité produite est destinée à être entièrement autoconsommée par chaque hypermarché". L'objectif est de produire et consommer chaque année 21 000 MWh. Le groupe de distribution bénéficiera de l'expertise d'Urbasolar pour mettre en oeuvre ce déploiement.

> [Le Journal du photovoltaïque - mars 2019](#)

Un arrêté du 25 février précise les modalités de contrôle des travaux de construction de canalisations souterraines par une tierce partie indépendante. L'objectif consiste à "vérifier le respect de la réglementation et notamment les règles de sécurité liées à la profondeur des câbles et à la présence de grillage avertisseur". Le texte détermine le modèle des attestations de conformité délivrées par les auditeurs et modifie celui prévu par l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité. Un second arrêté renforce le contrôle des câbles souterrains durant les travaux par un organisme technique "indépendant au moins fonctionnellement du gestionnaire de réseau".

► Télécharger les deux arrêtés parus le 25 février : [arrêté 1](#) / [arrêté 2](#) (source : Journal Officiel du 8/03/2019)

> www.lemoniteur.fr - 11/03/19

Deux appels à programme ont été lancés dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) en juillet et octobre derniers par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC). Depuis le début de l'année, 28 nouveaux programmes ont été retenus en fonction de leur degré de maturité, de leur périmètre et de leur efficacité. Parmi ceux-ci figure un programme soutenu par la FNCCR : "Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique" (ACTEE). Il vise à développer des projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics. Il propose également une courte formation afin d'accompagner les collectivités et de les aider à favoriser la substitution du fioul par des énergies renouvelables dans les bâtiments publics. Un autre dispositif, "Économie Circulaire et Logistique Écologique et Responsable" (ECLER), porté par Hydroparts France, propose de développer l'innovation digitale dans le secteur de la logistique et des unités frigorifiques connectées pour économiser l'énergie.

> [Energie Plus - 1^{er}/03/19](#)

Fabienne Dulac, Directrice générale d'Orange France, a annoncé vouloir multiplier par 6 le nombre de ses clients éligibles à la fibre dans les zones peu denses, situées dans les petites villes et les territoires ruraux. Ce sont près de 3 millions de logements et de locaux professionnels qui devraient donc être éligibles au Très Haut Débit dès la fin de 2019. Au total Orange cible près de 15 000 communes, réparties dans 70 départements. Ses concurrents, SFR, Bouygues Telecoms et Free sont également sur les rangs pour pouvoir commercialiser leurs offres. Des partenariats sont actuellement en discussion entre les opérateurs pour négocier les conditions d'ouverture de leurs réseaux dans ces zones.

> [Le Monde - Le Figaro - 14/03/19 - www.zdnet.fr - 13/03/19](#)

EN RÉGIONS

Nouvelle Aquitaine. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Gironde et Métropole bordelaise vient de publier un "Guide de l'énergie en Gironde", destiné aux collectivités locales. Il dresse un panorama détaillé pour comprendre les enjeux énergétiques et climatiques à l'échelle départementale (production, consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, facture énergétique...). Il vise à sensibiliser et alimenter la réflexion des élus et apporte des éléments indispensables à leurs démarches climat-énergie. Les données chiffrées seront actualisées et publiées chaque année.

► Télécharger le [Guide "L'énergie en Gironde"](#) (source : <https://www.alec-mb33.fr>, rubrique "Médiathèque")

> [Energie Plus - 1^{er}/03/19](#)

Occitanie. Deux projets photovoltaïques situés à Aramon (30) et Saint-Pargoire (34) vont utiliser des **modules bi-verre bifaciaux** à faible empreinte carbone. Il s'agit d'une première en France. Ces projets, d'une puissance de 5 MW (Aramon) et de 11 MW (Saint-Pargoire) sont développés dans le cadre des appels d'offres lancés par la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**. Les modules sont composés de cellules PERC monocristallines. En absorbant le rayonnement solaire des deux côtés, ils permettent de **produire "jusqu'à 25 % d'électricité supplémentaire"**, indique le fabricant.

> [Enerpresse - 14/03/2019](#)

PACA. La solution de signalisation dynamique Flowell est déployée pour la première fois sur le domaine public. Elle équipe **quatre passage-piéton à Mandelieu-la-Napoule (06)**. Elle a été conçue par le service R&D de Colas, le CEA-Tech et le Cerema pour optimiser les infrastructures et guider les mobilités. L'objectif est de **réguler la vitesse des automobilistes** en sortie d'autoroute. 46 dalles composées de led (soit près de 40 m²), d'une épaisseur de 6 mm, ont été intégrées à la voirie et raccordées au réseau électrique. A proximité, une armoire de commande gère l'intensité lumineuse de chaque dalle et capte la vitesse des véhicules. Le dispositif, dont les dimensions et l'intensité lumineuse sont ajustables, est conçu pour résister au poids des véhicules et aux dilatations thermiques. L'expérimentation durera 2 ans. Elle permettra de comptabiliser les piétons et automobilistes afin d'adapter le dispositif pour déclencher à bon escient l'éclairage des dalles. Colas prévoit d'installer d'autres prototypes en France et dans le monde.

> www.lemoniteur.fr - 4/03/19

EN EUROPE

Un rapport de l'European Climate Foundation réalisé pour le compte du cabinet Cambridge Econometrics conclut que **décarboner l'économie européenne par l'électricité coûterait un tiers moins cher que le gaz**. D'après les auteurs du rapport, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessite de faire appel à toutes les solutions "bas carbone". Parmi celles-ci, **ils privilégient "l'efficacité énergétique et l'électrification intelligente"**, tout en orientant "l'hydrogène vert disponible vers des applications spécifiques", tels que le stockage saisonnier et l'alimentation électrique de pointe. En dehors de ces utilisations, les experts estiment que les scénarios dépendant de l'hydrogène "vert" augmentent de 36 % les coûts d'infrastructures.

► Télécharger [le Rapport](https://europeanclimate.org) (source : <https://europeanclimate.org>)

> [Contexte - 14/3/2019](#)

Strasbourg. Dans le cadre de **la stratégie climatique à long terme** présentée en novembre dernier par la Commission européenne, **le Parlement européen** a voté l'objectif de la **neutralité carbone en 2050** le 14 mars dernier. Pour y parvenir, les députés souhaitent rehausser les ambitions de 2030, avec **un objectif de réduction de 55 % des émissions GES** par rapport au niveau de 1990 (contre 40 % fixés actuellement). Ils souhaitent que la Commission établisse des trajectoires pour atteindre la neutralité climatique dans tous les secteurs de l'économie. En matière de politique énergétique, ils privilégient la décarbonation de l'électricité, la nécessité de relever le niveau d'interconnexion et de multiplier les régimes de soutien transfrontaliers. Ils soulignent également le potentiel représenté par le secteur du bâtiment ou l'éco-conception des produits. Les députés rappellent que tous les scénarios présentés par la Commission reposent sur le **développement important des énergies renouvelables** et une très forte réduction du recours aux énergies fossiles. Ils signalent aussi "les investissements supplémentaires considérables" dans le système énergétique de l'UE que suppose le scénario de la neutralité carbone, estimés "à hauteur **de 175 à 290 milliards d'euros par an**". La stratégie climat sera abordée par les chefs d'État et de gouvernement qui se réuniront au Sommet européen les 21 et 22 mars à Bruxelles.

> [Enerpresse - 18/03/19](#)

> BTP

En 2018, l'activité des travaux publics a progressé de 11 %, tous métiers confondus et dans toutes les régions. Toutefois des différences persistent entre les zones très urbanisées, très dynamiques et les zones rurales, plus atones. **Le Grand Paris représente à lui seul 2 points de croissance** et rejaillit sur l'ensemble de l'activité. Toutefois l'essentiel de la croissance relève **des collectivités qui ont augmenté de 7 à 8 % leurs investissements** par rapport à 2017. "A court terme les entreprises sont optimistes. Les carnets de commandes se stabilisent à un niveau assez haut. Quant aux marchés publics, ils affichent un taux de croissance de 7 % hors grands projets" indique la **Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**. Les coûts de production progressent également, principalement en raison de la hausse des prix des matériaux et de l'énergie (3,4%). Côté emploi, l'amélioration est notable, en particulier pour les cadres. Avec les grands projets, les tensions liées aux recrutements sont de plus en plus fortes. **Plus de la moitié des entreprises déclare être en manque de main d'oeuvre**. L'année 2019 s'annonce sous de bons auspices. Les chantiers des collectivités devraient progresser de 4,9 % tandis que le Grand Paris sera en pleine expansion. Rénovation des réseaux d'eau, second plan autoroutier, déploiement de la fibre optique sont autant de relais de croissance. **La FNTP estime à 6 % l'évolution de l'activité en 2019.**

> www.constructioncayola.com - 01/03/19 - www.lemoniteur.fr - 6/03/19